

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MAI 2007

Convocation du 09 MAI 2007

PRESENTS : GIROUD C. - BOUCHEZ F. – CHEVALIER G.- CLARET M.– GALLINA J - GAY R. - GINET R.. - GUIRONNET J - PETITCOLAS F.– PICON A - REVIL MD. - ROSSET E. - ROSSILLON JL. - THOMAS M.

EXCUSES : BRUDER H. – DEGOUTTE H -. FONTAINE JP - FRANCOIS P. – GERBELOT M -JANIN F. – LAPERRIERE M.- MAGRI M.-. - OLANIE G.- PEILLAT R., suppléant Ansigny.

Après avoir élu Monsieur Edmond ROSSET à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, le Conseil Municipal décide de retirer de l'ordre du jour l'aménagement de la fontaine sur la place de l'église. Il accepte de rajouter parallèlement l'examen du rapport sur l'assainissement présenté par la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS pour l'année 2006.

Aucune observation n'ayant été formulée sur les comptes-rendus de séance du 7mars 2007 et 11 avril 2007, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de sa délégation d'attribution :

- Approbation de la proposition d'honoraires de Me Pascale COLLET d'AIX LES BAINS pour un constat d'huissier au lieudit « Les Bois » ; le coût de la prestation s'élève à la somme de 413.17 € TTC.
- Approbation de l'offre du CABINET VIAL de MARTHOD pour la division de la parcelle de terrain cadastrée à la section C sous le numéro 2286 au lieudit Les Quarroz. La dépense est de 1 040.52 € TTC.
- Intervention du CABINET IMS RN de MONTBONNOT (Isère) pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du glissement de terrain dans le secteur «Les Bois ». Le montant de la prestation s'élève à la somme de 3 827.20 € TTC.
- Choix des entreprises pour la fourniture et la livraison de mobilier de fleurissement, à savoir :
 - * entreprise ATECH de CHOLET pour le lot n° 1 « vasques pour candélabres » ; la dépense est de 2 652.25 € TTC.
 - * entreprise SINEU GRAFF de KOGENHEIM pour le lot n° 2 « bacs au sol » ; la dépense est de 9 629.00 € TTC.
- Choix de la SOCIETE SOGREAH de LA RAVOIRE pour une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'extension du réseau d'eaux pluviales ; le coût de cette prestation est de 15 825.47 € TTC.
- Choix de la SOCIETE WILLEM DEN HENGST de THONON LES BAINS pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un parking central paysager derrière La Poste et de ses accès au chef lieu ; le coût de la prestation est de 19 734 € TTC.
- Achat d'un logiciel pour la police municipale à la SOCIETE AGELID de COLOMBES pour une somme de 717.60 € TTC.
- Achat de plants pour le fleurissement 2007 auprès des ETABLISSEMENTS FLORANCY DUMAREST d'ANNECY LE VIEUX pour la livraison de 2800 géraniums et auprès de l'ENTREPRISE PRIMFLORS-TRIQUET de SAINT GIROD pour la fourniture de plants pour massifs. Le budget global s'élèvera au maximum à 16 000 € TTC.

I – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE.

Les travaux d'aménagement de la place de la gare, retenus par la Région Rhône Alpes dans le cadre du contrat d'aménagement signé le 21 mars 2006, sont envisagés en deux tranches :

- une première tranche concernant le parvis de la gare avec une réalisation en septembre 2007 ;
- une seconde tranche qui concerne le parking de l'autre côté de la voie ferrée dont les travaux commenceraient fin 2007 - début 2008.

Le projet de première phase mis au point par l'AGENCE DE PAYSAGE MARC COPLEUX, maître d'œuvre de l'opération, est estimé à la somme de 276 439.38 € hors taxes, soit 330 621.50 € toutes taxes. La seconde tranche est actuellement en cours d'étude ; elle doit notamment faire l'objet de réflexions avec le gestionnaire de la route départementale 211 voisine afin de disposer d'accès fonctionnels.

Il convient donc d'ores et déjà d'engager la procédure de consultation pour la première tranche, sachant que cette consultation peut prendre la forme d'une des procédures suivantes, au vu du montant des travaux et au vu du Code des Marchés Publics :

- Appel d'offres ouvert ou restreint,
- Marché négocié.

La procédure la mieux adaptée à ce projet paraît l'Appel d'Offres ouvert étant donné nos objectifs de délais de réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal décide :

- De réaliser les travaux d'aménagement de la place de la gare en deux tranches comme décrit ci-dessus,
- D'accepter la réalisation d'une première tranche de travaux pour un coût estimatif final de 276 439.38 € hors taxes,
- De lancer la consultation des entreprises dans les meilleurs délais en suivant la procédure d'Appel d'Offres Ouvert,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL POUR ACHAT DU FONCIER NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE.

Compte tenu de développement de la Commune et des besoins en locaux pour la gendarmerie, le Conseil Municipal envisage la construction d'une nouvelle brigade sur un terrain qui devrait recevoir également le centre de secours de première intervention de la Commune et des commerces.

Ces aménagements sont envisagés sur la route de Rumilly, aux lieudits « Badie » et « Le Longeret », en limite de l'agglomération, sur les parcelles cadastrées à la section C sous les numéros 1861 partie – 1864 – 2143 et 2146 appartenant aux Consorts DAVID.

Les négociations engagées avec les propriétaires permettent d'envisager cet achat au prix de 37 € le mètre carré. La dépense pour la partie gendarmerie, est estimée à la somme de 95 000 € y compris les frais de notaire.

Dans le cadre de la mise en place du plan de financement, une participation financière de l'Etat au titre de la dotation de développement rurale pourrait être sollicitée en application de la loi de finances pour 2006 qui prévoit une dotation en faveur du maintien des services publics en milieu rural, tels que la gendarmerie.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL pour le financement des acquisitions foncières indispensables en vue de la construction d'une nouvelle gendarmerie.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

III – PARKING ROUTE DE LA CHAMBOTTE : REACTUALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.

Par délibération du 7 mars 2007, le Conseil Municipal a accepté la création d'un parking Route de la Chambotte et la sécurisation du carrefour de la « Montée de la Rippe » pour un coût estimatif des travaux au niveau de l'avant-projet de 309 910 € HT.

Ce parking doit permettre le stationnement de 33 véhicules légers. Il libérera des places de stationnement dans le centre d'ALBENS. Il prévoit un arrêt pour les cars et un arrêt pour le tri sélectif. Ce projet concerne aussi la sécurisation du carrefour de la « Montée de la Rippe » avec la route départementale RD 991 C dite « Route de la Chambotte » avec des aménagements en plateaux surélevés, zone 30 et création de trottoirs.

Au vu de l'avancement des études du Cabinet VIAL, maître d'œuvre de l'opération, le coût estimatif des travaux s'élèverait à 419 494,50 € HT, prenant en compte notamment les réseaux.

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la réactualisation du coût des travaux pour la création d'un parking route de la Chambotte et la sécurisation du carrefour de la montée de la Rippe avec la RD 991 C (route de la Chambotte) pour un coût estimatif global de 419 494,50 € hors taxes.
- De solliciter pour ce projet une subvention du CONSEIL GENERAL au titre des aménagements de voirie en agglomération.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal décide également de solliciter une subvention du CONSEIL GENERAL au titre des amendes de police pour la création de places de parking.

IV – POLITIQUE POUR LE RAVALEMENT DES FACADES.

La Commune d'Albens a mis en œuvre depuis 1994 une opération d'incitation au ravalement des façades du bâti privé du centre bourg. Depuis 2003, ce programme a été étendu à la RD 910 jusqu'au hameau de Braille.

Afin de poursuivre ce programme, le Conseil Municipal a donné en mars dernier un accord de principe pour relancer la politique d'aide au ravalement des façades et a retenu la proposition de Francis BOUCHEZ pour développer une nouvelle action en faveur du secteur de Dressy/Les Crouteaux.

A cet effet, une intervention du CAL PACT de Savoie, organisme départemental spécialiste du logement est envisagée pour étudier la faisabilité de cette opération de ravalement de façade sur le secteur de Dressy/Les Crouteaux. La mission du CAL PACT comprendra :

- le recensement des bâtiments à traiter, état du bâti, typologie du bâti et définition du périmètre d'intervention de la Commune.
- Le chiffrage du coût prévisionnel de ravalement des façades, bâtiment par bâtiment.
- L'adaptation du règlement des aides financières communales et de l'incidence budgétaire pour la commune.

Le devis présenté par le CAL PACT pour cette opération est d'un montant de 2 940 € HT, soit 3 516.24 € TTC.

Le Conseil Municipal décide donc :

- D'accepter l'extension du programme de ravalement des façades aux hameaux de Dressy/Les Crouteaux.
- D'accepter le contrat d'étude à intervenir entre la Commune d'Albens et le CAL PACT de la Savoie moyennant un coût de 2 940 € HT soit 3 516.24 € TTC.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir avec le CAL PACT.

V – AMENAGEMENT DU TOUR PEDESTRE.

Plusieurs tranches du tour pédestre ont déjà été réalisées. Pour finir ce chantier, une dernière tranche reste à faire dans le secteur du pont des fleurs et de la gare.

L'Agence des Paysages Marc Copleux, maître d'œuvre, travaille actuellement sur ce projet qui prévoit la mise en place de barrières en rondin bois. Le premier coût estimatif des travaux est de 64 982.40 € TTC

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la réalisation d'une nouvelle tranche du tour pédestre pour un coût estimatif de 64 982.40 € TTC, et d'engager la consultation pour le choix des entreprises.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

VI – SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

La Commune d'ALBENS avait confié en 1997 au CABINET SCERCL une étude de son réseau d'eau potable permettant de définir des priorités dans le choix des investissements en matière de renforcement du réseau d'eau potable.

Afin de répondre aux exigences liées à l'attribution des subventions en matière d'eau potable et garantir la qualité globale du service de distribution d'eau potable, la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable est nécessaire pour compléter l'étude existante.

Il convient d'autre part de noter que les communes de SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE, CESSENS, LA BIOLLE, SAINT GIROD, ainsi que le SYNDICAT DU SIERROZ doivent également réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Il serait donc intéressant de confier cette mission à un seul bureau d'études pour une réflexion pertinente sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable afin de compléter l'étude existante. Une mise au point sur les engagements de la Commune au sein du Syndicat de la Veise sera comprise dans cette étude.
- de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Savoie pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Commune d'ALBENS.
- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser.
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général l'autorisation de démarrer les études et les travaux éventuels avant l'octroi des subventions, pour ne pas retarder la réalisation du schéma.
- d'envisager d'ores et déjà la constitution d'un groupement de consultation avec les Communes de SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE – CESSENS – LA BIOLLE – SAINT GIROD et le SYNDICAT DU SIERROZ en vue de désigner un seul bureau d'études qui réalisera le schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'ensemble de ce territoire. Le coût de l'étude sera étudiée et négociée par chaque commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'études et toutes les autres pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VII – ORGANISATION DU REPAS CHAMPETRE DU 03 JUIN 2007.

A l'occasion du couronnement de la rosière le dimanche 3 juin 2007, la commission Animation et Culture reconduit le repas champêtre de midi, qui se déroulera en extérieur, aux abords du gymnase Carole Montillet, espace Chantal Mauduit.

Les tarifs envisagés pour ce repas sont les suivants :

- repas adulte : 10 €
- repas enfants : 5 €
- boissons non alcoolisées (jus de fruits, sodas, eaux plates et gazeuses) ! 1.50 €
- bière : 2 €
- vin blanc, rosé ou rouge (la bouteille) : 10 €
- champagne (la bouteille) : 20 €.

Le Conseil Municipal :

- approuve les tarifs pour le repas champêtre du 3 juin 2007 ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires, notamment pour la création des tickets destinés aux inscriptions et pour la destruction de ceux non utilisés.

VIII – ELECTION DE LA ROSIERE.

La rosière sera couronnée le 03 juin 2007, conformément aux dispositions du legs fait par Benoit Perret à la Commune d'ALBENS. La jeune fille la plus méritante est ainsi mise à l'honneur.

Pour 2007, la commission animation et culture a étudié la liste des jeunes filles âgées de 18 à 20 ans pouvant prétendre à cette distinction.

Après examen, le Conseil Municipal, par un vote à bulletin secret, désigne à la majorité Marlène MASSON en qualité de rosière pour 2007. Il confirme par ailleurs la bourse de 400 € qui lui sera attribuée.

Retrait de Monsieur Le Maire. Monsieur René GAY est élu en qualité de Président de séance.

IX – IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE LOYET.

Suivant acte du 12 septembre 2005, reçu par Me LEFEVRE, notaire à MOUTIERS, la Commune d'ALBENS a vendu à la SOCIETE LOYET IMMOBILIER des terrains route d'Orly, pour une surface de 4872 m², à l'effet d'y réaliser une construction à usage industriel et commercial.

Par courrier du 4 mai 2007, la SOCIETE LOYET sollicite un droit de passage sur les parcelles communales cadastrées X 436 et W 262 limitrophes à la voie communale N° 3 dite d'Orly.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à la SOCIETE LOYET un droit de passage sur les parcelles communales précitées afin de lui permettre d'accéder à sa propriété.
- de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

X – CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER LES CHENES DORES RUE DU FONTANIL.

La Commune d'ALBENS a signé, le 13 avril 2005, une convention avec la SCI NADINE, représentée par Monsieur René GRANGER, afin de définir les conditions de cession de voirie nécessaire pour améliorer la sécurité dans le secteur du Fontanil dans le cadre du projet de réalisation d'un ensemble immobilier de 27 logements, dénommé « Les Chênes Dorés ».

Par avenant du 20 mai 2005, le délai de régularisation de ces accords a été porté à 36 mois à compter du 13 avril 2005.

Ce projet d'urbanisation a par ailleurs fait l'objet d'un permis de construire référencé 073.010.04.C.1003 du 31 mai 2005, modifié les 04 mai 2006 et 30.10.2006.

Par décision du 15 janvier 2007, Monsieur et Madame René GRANGER détenteurs des parts de la SCI NADINE ont cédé leurs parts à la SAS ADITS et à la SARL JULIA. L'assemblée des associés a par ailleurs décidé de modifier la dénomination de la Société désormais intitulée SCI LE CHENE DORE.

Suite à ces changements, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention à intervenir avec Monsieur GANDELIN, gérant de la SCI LE CHENE DORE, précisant :
 - que la SCI LE CHENE DORE cède à la COMMUNE D'ALBENS moyennant l'euro symbolique la voie de desserte intérieure de l'ensemble immobilier. La voie cédée fera l'objet d'une division cadastrale à la charge de la SCI. Elle sera remise à la COMMUNE après avoir été totalement équipée par le pétitionnaire (emprise de la voie goudronnée sur une largeur de 5 mètres – trottoirs goudronnés d'une largeur de 1.50 mètres avec bordures – éclairage public – cheminement piétonnier).

- que la COMMUNE D'ALBENS accepte que son terrain, cadastré à la section C sous le numéro 1100 partie, qui a fait l'objet d'une procédure de déclassement, soit rétrocédé à la SCI LE CHENE DORE pour une meilleure sécurité du secteur moyennant l'euro symbolique, cette portion de voie faisant désormais partie du domaine privé de la Commune.
- de donner pouvoir à Monsieur René GAY et à Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour signer la convention et pour toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier, ainsi que pour signer, le moment venu, l'acte à intervenir en l'Etude de Me LEFEVRE, notaire à MOUTIERS (Savoie) pour la régularisation de ces accords. Cette régularisation par acte authentique interviendra au plus tard le 13 OCTOBRE 2008.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

XI – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER SUPPLEMENTAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES.

Comme chaque année, en raison du surcroît de travail occasionné par le fleurissement de la Commune et pour faire face à la période de congés du mois d'août au sein des services techniques, il y aurait lieu de créer un emplois saisonnier supplémentaire à temps complet.

La rémunération sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon indice brut 281.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'accepter la création d'un poste supplémentaire d'adjoint saisonnier à temps complet aux Services Techniques pour faire face aux besoins supplémentaires en période estivale : du 1^{er} au 31 août 2007.
- D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur René GAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour assurer la publicité de vacances d'emplois auprès de Centre de Gestion et à recruter l'agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire et à Monsieur René GAY, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

XII – RAPPORT DU SERVICE ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2006.

Le rapport 2006 du service assainissement a été transmis par la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS. Cet exercice a été marqué par la mise en service du bassin de stockage d'ALBENS et l'intervention d'un accord de principe entre la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et la CCCA pour le traitement des effluents en provenance du canton d'ALBENS dans le système de l'assainissement aixois.

On peut noter dans ce rapport :

A - AU TITRE DES INDICATEURS TECHNIQUES, au niveau d'ALBENS, la longueur de réseau reste inchangée par rapport à l'année précédente (26 100 mètres de réseau dont 5 850 mètres de réseau unitaire) équipé d'un déversoir d'orage (milieu récepteur La Deyse) et 20 250 mètres de réseau séparatif (un poste de refoulement dans la zone d'activités de La Chaudanne) aboutissant à une station d'épuration de 3000 équivalent-habitants située au lieudit Le Champet.

La mise en service du bassin a permis de résoudre les problèmes de dysfonctionnement du déversoir d'orage (environ 800 équivalent-habitants déversés en temps sec par cet ouvrage...de manière épisodique toutefois). Désormais les déversements n'interviennent que lorsque la capacité de stockage du bassin (1200 m³) est dépassée. Une mesure permet de quantifier annuellement ces débits. Cette donnée sera disponible dès 2007.

Le raccordement des réseaux de LA BIOLLE et SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE à la station d'épuration d'AIX LES BAINS devrait intervenir à l'automne 2010. Dans l'attente de ce raccordement, une ou plusieurs solutions transitoires devront être mises en œuvre (déshydratation puis incinération, compostage...)

Plus généralement, on note également dans ce rapport : 71 branchements nouveaux contrôlés, dont 40 constructions neuves – 23 installations d'assainissement non collectif neuves réalisées – 87 certificats d'urbanisme et 125 permis de construire instruits.

L'année 2006 a permis également de poursuivre le premier programme de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

B – AU NIVEAU DES INDICATEURS FINANCIERS :

- tous les abonnés au service de l'assainissement collectif se sont acquittés d'une part fixe d'un montant annuel de 17.28 € alors que la part proportionnelle était fixée à 1.03 €.

L'assiette de l'assainissement collectif, qui était de 183 609 m3 en 2005, est de 186 842 m3 en 2006, pour une recette de 224 961 €.

- l'assainissement non collectif repose sur deux redevances forfaitaires : la première concerne le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des ouvrages, généralement exercé suite à un permis de construire. En 2006, cette redevance s'élevait à 105 € par installation. La seconde correspond au contrôle d'entretien et de bon fonctionnement, réalisé tous les quatre ans (17.28 € par an).

C – PROGRAMMATION DES TRAVAUX.

Les travaux réalisés en 2006 s'élèvent à 1 808 685 € TTC pour 1 016 144 € de subvention ; ils concernent le bassin de stockage-restitution d'ALBENS (subventionné à 75 %) et la desserte du chef-lieu de SAINT OURS.

Malgré la hausse progressive des recettes, l'importance des travaux réalisés depuis la prise de compétence a engendré une augmentation de l'endettement. Une pause des investissements est nécessaire et la programmation des travaux a été revue :

- ANNEE 2007 :

* hameau de La Verdasse à EPERSY (coût de l'opération 47 000 € HT – 9 branchements)

* tranches 1 et 2 de desserte du chef lieu à SAINT OURS (coût de l'opération 327 000 € HT – 17 branchements).

- POUR LES EXERCICES ULTERIEURS, l'échéancier prévisionnel est suspendu notamment à l'obtention des subventions nécessaires auprès du Conseil Général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

* pour 2008 : 3^{ème} et dernière desserte du chef-lieu de SAINT OURS,

* pas de travaux en 2009,

* pour 2010, raccordement de LA BIOLLE/SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE à AIX LES BAINS.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2006 qui peut être consulté auprès du secrétariat.

IL souhaite que le secteur nord de la Commune, inclus dans l'agglomération, qui doit accueillir la gendarmerie et le centre de secours, figure dans les priorités en ce qui concerne le raccordement à l'assainissement collectif.

**Edmond ROSSET,
SECRETAIRE DE SEANCE**

**Claude GIROUD,
MAIRE D' ALBENS**